

UNIVERSITÉ DE TOURS

- VU les articles L. 613-1, L. 712-2 et D. 643-59 et suivants** du Code de l'Éducation
- VU le décret du 17 décembre 1933** relatif à l'obligation de participer aux jurys d'examens et concours ;
- VU l'arrêté du 3 août 2005** relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'espace européen de l'enseignement supérieur ;
- VU l'arrêté du 6 décembre 2019** portant réforme de la licence professionnelle ;
- VU la circulaire n°2000-033 du 1er mars 2000** relative à l'organisation des examens dans les établissements publics d'enseignement supérieur ;
- VU la délibération N°2022-004 de la commission de la formation et de la vie universitaire du 22 septembre 2022** portant sur les modalités de contrôle de connaissances et de compétences : Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) ;
- VU la délibération n°2021-86 du Conseil d'administration en date du 27 septembre 2021** approuvant les propositions de la CFVU du 23 septembre 2021 (avis CFVU n°2021-40) et portant notamment sur le règlement des études et des examens de l'Université de Tours ;
- VU la délégation de signature et de pouvoir du Président de l'université n°DAJ/n°2021-425** en date du 1er avril 2021 ;
- VU les propositions du Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie de Blois ;**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ ARRÊTE

Article 1 : Désignation des jurys d'examen

Les jurys d'examen de Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) de l'année universitaire 2023-2024 sont composés des personnes désignées ci-après :

Département Métiers du Multimédia et de l'internet

Département Mesures Physiques

Département Réseaux et Télécommunication

Département Science et Génie des Matériaux

Président : Samuel CALLÉ

Membres : Laurianne BLANC, co-chef de département - RT
Mathieu CROISSANDEAU, chef d'exploitation délégué - EDF
Kévin DESCOUBES, chef de projet - KERNEL
Ludovic FONTAINE, enseignant chercheur - RT
Jacqueline GROS-DESORMEAUX, enseignante - MMI
Lionel HAUMESSER, co-chef de département - MP
Yassine MOFID, chef de département - MMI
Fanomezantsoa RANDRIANAIVO, chef de département - SGM
Emmanuel RHENY, graphiste-designer - MANOLABO
Loïc TESSIER, enseignant chercheur - SGM
Mustapha ZAGHRIQUI, chef de département - MP

Suppléants : Catherine CHENU, département SGM
Patrick LAFFEZ, département MP
Julien LASSERRE, département MMI
Rémi ROUFFAUD, co-chef de département - RT

Article 2 : Affichage

La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'université.

Article 3 : Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 21 novembre 2023

Pour le Président de l'Université et par délégation,
Le Vice-président en charge de la formation et de la
vie universitaire

The image shows a handwritten signature in blue ink on the left, which appears to be 'FM'. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'université de TOURS' at the top and 'University of TOURS' at the bottom. In the center of the stamp are the stylized letters 'UT'.

Florent MALRIEU